

**Délibération n°06**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
59

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
03 novembre 2021

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
17 novembre 2021

**Objet : Espace naturel  
sensible (ENS) de Mirabel :  
achat de parcelles à Riom**

**L'AN deux mille vingt et un, le mardi 09 novembre,**  
le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2021  
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,  
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYPAL Jean-Paul , M  
BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M  
BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris,  
Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M  
CHANSARD Gérard, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,  
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M  
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme  
DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M  
GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M  
HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier,  
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,  
M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian,  
M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT  
Nathalie, M PECOUL Pierre, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX  
Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN  
Evelyne, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory,  
**titulaires.**

Mme GRENIER Arlette, Mme LOUSTE-SOL Véronique, Mme RIOTON  
Samya, **suppléantes.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BRAULT Charles *a donné pouvoir* à M VILLAFRANCA Grégory,
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir* à M CHASSAING  
Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc,
- Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir* à M RAYMOND Vincent,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M DE ABREU Jérôme,
- M RAYNAUD Jean-Louis *a donné pouvoir* à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M VERMOREL Pierrick *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M WEINMEISTER Nicolas *a donné pouvoir* à Mme HOARAU Catherine,
- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières,  
remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire  
suppléante,
- M BIGAY Bertrand conseiller communautaire unique de Le Cheix-sur-  
Morge, remplacé par Mme LOUSTE-SOL Véronique, conseillère  
communautaire suppléante,
- M CHASSAGNE Eugène conseiller communautaire unique de Les Martres-  
sur-Morge, remplacé par Mme RIOTON Samya, conseillère  
communautaire suppléante,

*Absent :*

- Mme ROUSSEL Sandrine

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : M HEBRARD Jean-Pierre**

## **Rapport n°06 - Espace naturel sensible (ENS) de Mirabel : achat de parcelles à Riom**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans ;

Vu la délibération 20180424.15 validant le plan de gestion 2018-2022 de l'Espace Naturel Sensible de la colline de Mirabel ;

Considérant que l'un des objectifs du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la colline de Mirabel (période 2018-2022) est de poursuivre la maîtrise foncière du site, afin de créer des entités foncières cohérentes et de mettre en valeur le site à long terme ;

Considérant que l'acquisition des terrains ci-dessous est nécessaire à la mise en œuvre du projet de gestion de mise en valeur à long terme du site :

| <b>Commune</b> | <b>Parcelle</b> | <b>Adresse</b> | <b>Contenance (m<sup>2</sup>)</b> |
|----------------|-----------------|----------------|-----------------------------------|
| Riom           | YC 168          | Mirabel        | 4 310                             |
| Riom           | YC 172          | Mirabel        | 995                               |
|                |                 |                | 5 305                             |

Considérant le prix de vente proposé soit 0,25 €/m<sup>2</sup>, conforme aux prix habituellement pratiqués sur le secteur ;

Considérant la superficie totale des parcelles de 5 305 m<sup>2</sup>, soit un coût global d'acquisition arrondi à 1 327 euros ;

**Le conseil communautaire, sur proposition de la Vice-Présidente déléguée à l'Environnement et au Développement Durable, et à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver l'achat par acte notarié des parcelles non bâties cadastrées YC 168 et YC 172 à Riom, au prix de 1 327 € ;**
- **De désigner Maître Christophe TISSANDIER pour rédiger l'acte ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.***

***A Riom, le 10 novembre 2021***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*